



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

ENQUETE PUBLIQUE

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Réf. Dossier : PE/2020/2006

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est ouverte concernant la demande de Monsieur Foucart Michel, Rue de la Haute Forière 46 à 7800 Ath :

- Demande de permis d'environnement de classe 2 visant le déchargement et l'entreposage temporaire de palettes contenant des munitions de sûreté à concurrence de 200kg, en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

- Demande d'autorisation de dépôt E de 2ème classe de poudres noire et sans fumées et/ou de munitions de sûreté, au sens de l'Arrêté royal du 23/09/1958 portant règlement général sur la fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, le transport et l'emploi des produits explosifs.

Dans un établissement situé Rue de la Haute Forière, 46 à 7800 Ath,

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du 28/12/2020

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
22/12/2020	28/12/2020 (Suspension des délais d'enquête du 24/12/2020 au 01/01/2021 inclus)	Administration communale 18 janvier 2021 à 11h00	Administration Communale Service de l'Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande est le Collège communal

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h. **Néanmoins, vu le caractère exceptionnel de la crise Covid-19, toute consultation de dossier sera précédée d'un rendez-vous pris auprès du Service Environnement au 068/68.12.50 (du 22 au 31/12/2020 : uniquement de 9H à 12H), afin de définir les modalités de cette consultation.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, ou du fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 22/12/2020

Le Directeur Général,

Bruno BOËL



Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

